

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement à caractère personnel.

N° W21-792393

168784

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricole : 07703		Société : RAM	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input checked="" type="checkbox"/> Autre :	RATI
Nom & Prénom : EL NOUARI ABDELILAH			
Date de naissance : 01-01-1955			
Adresse : 400, Route EL AYADA Rue RAM APP 111			
Tél. : 066183090		Total des frais engagés : 686,10 Dhs	

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

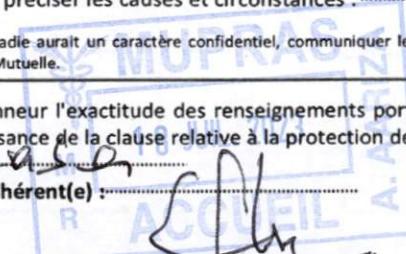
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
19/05/2023			
Nom et prénom du malade : SEIKAT RAJAE Age: 60			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Long Cuirut sté dossier			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05/05/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 10/07/2023

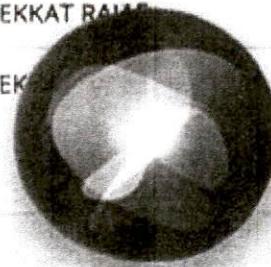




En vertu de l'article 73 de Loi 65-00 portant code de la Couverture médicale de base, La CNOPS est l'organisme gestionnaire de l'Assurance Maladie Obligatoire pour le personnel du secteur public. En vertu de l'article 83 de ladite Loi, les Mutuelles gèrent pour le compte de la CNOPS les soins ambulatoires (les dossiers de maladie)

Information ENREGISTRE 2 EN COURS DE TRAITEMENT 3 REJET 2 PAYE RETOUR POUR COMPLEMENT 1

Nb.Dossier(s)	Date de réception	Bénéficiaire	Frais engagés	AMO	Mutuelle	Total
3	-	-	1 970,70	540,84	72,79	613,63
81333709	07/06/2023	SEKKAT RAJAE	686,10	101,62	17,26	118,88
81333530	07/06/2023	SEKKAT RAJAE	761,90	303,33	46,90	350,23
81333593	07/06/2023	SEKKAT RAJAE	522,70	135,89	8,63	144,52



Application Mobile : SMART CNOPS - Assuré :  Télécharger





#### **description des actes effectués**

## وصف العملات المدحّاة

CIM - 10

حد الوصفات التي تم تنفيذها والتجهيزات الطبية الممولة

## Description des ordonnances exécutées et dispositifs médicaux fournis

CIM-10 : Classification Internationale des Maladies - dixième révision

Actes de Biologie, Radiologie et Imagerie

## عمليات الإحياء، الأشعة و الصور

Actes Paramédicaux

عمليات المساعدات الطبيعية

Clinique  
Sidi Othman



مصحة  
سيدي عثمان

Pharmacie MINOSAE  
Hind LAKHMIRI  
Docteur en Pharmacie

400, Route d'El Jadida  
CASABLANCA 20117  
Tél: 022 38 88 97 - Fax: 022 38 88 78

الدار البيضاء، في 13/05/23

SE KKF

ARIKIB®

ARIKIB® 90 mg  
7 comprimés



LOT : 230225  
EXP : 02/2026  
PPV : 76,60DH

DULASTAN®  
500 mg/2 mg  
Boîte de 20 comprimés



DULASTAN® 500 mg/2 mg  
Boîte de 20 comprimés

Lot:  
DLC:  
F293H  
10/2025

P.P.C : 183,00 DH



Place de la Préfecture Sidi Othman - Casablanca  
Tél.: 05 22 59 75 75  
Hind LAKHMIRI  
Docteur en Pharmacie  
400, Route d'El Jadida  
CASABLANCA 20117 - IGE 1001

Lot:  
A consommer  
avant le:  
08/2025  
PPC : 89,50 DH

220641



MME SEKKAT RAJAE  
RES PALMIERS N400 APT111

R  
CASABLANCA

CASABLANCA CENTRE DE TRI  
20000

### Accusé de Réception



N° de Dossier : 81333709 Date et heure : 07/06/2023 12:17

Nom et prénom Assuré : SEKKAT RAJAE

Immatriculation : 93684448 / 090202644

Nom et prénom Bénéficiaire/Rang: SEKKAT RAJAE / 01

Type de dossier : FEUILLE DE SOINS

Lieu de réception : CASA 90171

Valeur en Dirhams : 686.10 Nombre de pièces : 1

Code Etablissement : Agent de réception : 9MGE489

Nom Etablissement :